



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **01 - 09**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
du 21 janvier 2009**

Le vingt et un janvier deux mille neuf, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Michel BAFFERT, Président du SIRD

**Date de convocation** : 21 janvier 2009

Nombre de délégués en exercice : 18      Présents : 11      Votants : 12

**Présents** : MM BAFFERT(2), BOULARD, GAUTHIER, GILABERT, MOLINARO, REPELLIN, MMES CARRIER, DIDIER, GONNET, SAUNIER-PLUMAZ, TESSAIRE

**Absents excusés** : Mmes BROUZET, FRIER, MASTROMAURO, MM CARBONARI, COIGNE, JULLIEN, ROUX,

**Président de séance** : Michel BAFFERT

**Secrétaire de Séance** : Véronique GONNET

**Rappel du quorum** : 10

**OBJET** : ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES  
Débat d'orientation Budgétaire- Adoption

Rapporteur : Michel BAFFERT

**Le président expose**

La loi d'orientation budgétaire n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire au sein de l'Assemblée délibérante dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget.

**OBJECTIFS DU DOB**

- Discuter des orientations budgétaires (préfigure les priorités qui seront affichées dans le budget primitif)
- Informer le comité syndical sur l'évolution de la situation financière du SIRD
- S'exprimer sur la stratégie financière pour les années à venir

Le DOB n'a aucune valeur décisionnelle. Néanmoins, sa teneur doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Les membres du comité syndical débattent des orientations budgétaires pour l'année 2009 à partir du document ci-joint remis à chacun d'eux.

**Les membres du comité syndical prennent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire**

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits  
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 22 janvier 2009

Le Président,

Marcel REPELLIN

